
Don des officiers municipaux de Fougères (Ille-et-Vilaine) de 5 décorations militaires, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don des officiers municipaux de Fougères (Ille-et-Vilaine) de 5 décorations militaires, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 610;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36795_t2_0610_0000_24

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Sur la motion de THIBAULT :

La Convention nationale renvoie au comité de sûreté générale la pétition du citoyen Marozeau, ci-devant procureur de la commune de Chantilly (1).

53

Des députés du district du Château-du-Loir rappellent à la Convention tous les sacrifices, en hommes, en argent, que les habitants de ce district se sont empressés d'offrir à la patrie. Ils annoncent que tous les hochets du fanatisme sont tombés dans le creuset national; qu'il n'existe plus depuis deux mois, dans le chef-lieu du district, d'autre temple que celui de la raison; ils invitent la Convention nationale à rester à son poste, et à décréter que le nom de Montagne-sur-Loir sera substitué à celui de Château-du-Loir (2).

Renvoi au comité d'instruction publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

54

D'autres pétitionnaires se présentent à la barre: ils sont tous admis aux honneurs de la séance, et leurs pétitions renvoyées aux comités qu'elles concernent (4).

Une députation de la commune de Versailles, admise à la barre, a déposé sur l'autel de la patrie le reste des hochets du fanatisme. Elle observe que cette offrande a été précédée d'une autre qui s'élevait à 3 259 marcs tant en or qu'en argent, et que le total offre une quantité de 3 274 marcs; plus, 6 425 livres de cuivre. Il a été aussi déposé, pour nos frères d'armes, 22 couvertures en laine, 60 paires de draps, 764 chemises, 80 paires de souliers, 106 paires de bas, 46 cols, plusieurs paires de bottes, et plusieurs paquets de vieux linge et charpie à l'usage des hôpitaux.

Mention honorable.

Elle demande l'exécution de la loi concernant le *maximum*.

Renvoyé aux comités de salut public et de commerce (5).

[La même] députation appelle l'attention de l'assemblée sur l'infirmerie de cette commune, à qui il est dû des sommes considérables. Le nombre des malades est grand; mais les citoyens se trouvent dans l'impossibilité de leur donner des secours que l'humanité réclame en leur faveur.

Renvoyé au comité des finances (6).

(1) P.V., XXX, 112. Minute de la main de Thibault (C 290, pl. 901, p. 19). Voir F^r 4774³⁵, doss. 5, l'arrêté du C. de S.G. du 25 juil. 1793 ordonnant que le cⁿ Marozeau sera gardé à vue à son domicile.

(2) P.V., XXX, 112. Mention dans *J. Sablier*, n° 1098.

(3) Rien au Bⁱⁿ.

(4) P.V., XXX, 112.

(5) Bⁱⁿ, 5 pluv.; M.U., XXXVI, 107; *J. univ.*, p. 1524; *J. Paris*, n° 488. Mention dans *J. Fr.*, n° 488; *J. Sablier*, n° 1097; *C. Eg.*, n° 526.

(6) *J. Fr.*, n° 488.

55

Etat des dons (suite) (1)

a

Le citoyen Joseph Thiébaut, maire de Belleville, district de Franciade, a déposé une décoration militaire et un brevet.

b

Le citoyen Bréard, député, a déposé une décoration militaire et un brevet.

c

Les administrateurs du département de Lot-et-Garonne ont envoyé 8 décorations militaires dans une lettre datée d'Agen, le 23 nivôse.

d

Le citoyen Lafargue, procureur-syndic, agent national provisoire près le district de Bazas, département du Bec-d'Ambez, a envoyé 8 décorations militaires.

e

Le citoyen Pelletau, agent national près le district de la Réole, a envoyé une décoration militaire et son brevet.

f

Le général Beaufort a envoyé de Laval une décoration militaire, prise sur les rebelles de la petite Vendée.

g

Les officiers municipaux d'Uzès ont envoyé 19 décorations militaires.

h

Les officiers municipaux de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine, ont envoyé 5 décorations militaires, avec leurs brevets.

i

La municipalité de Bourdelle, district de la Réole, département du Bec-d'Ambès, a envoyé une décoration militaire.

j

Le citoyen Dupin, président du département de l'Hérault, a envoyé trois décorations militaires.

k

Les administrateurs du district de Langres ont envoyé 2 décorations militaires et 2 brevets; plus, une autre décoration de l'ordre du mérite militaire.

l

Les administrateurs du district de Fontenay-le-peuple ont envoyé deux décorations militaires.

m

Le citoyen Coronat, de Saint-Paul, département des Pyrénées-Orientales, a envoyé deux médailles en cuivre de la Fédération de 1790, et son brevet du 21 juillet 1790.

(1) P.V., XXX, 227 à 231.